



Séjourner en France, CDI néerlandais

Par lurie

Bonjour,

Je suis un ingénieur en informatique et aujourd'hui j'ai eu une proposition d'emploi par une société néerlandaise à 100% télétravail. Du coup, j'aurai un CDI néerlandais, mais je vais pouvoir séjourner et travailler en France.

Je suis le père de deux enfants et la question de la couverture sociale est très importante pour moi.

Pourriez-vous m'expliquer les moyens de pouvoir garder les droits français et pouvoir travailler avec un CDI néerlandais.

Merci.